

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit le trente du mois de mars Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi trois avril deux mil dix-huit à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Mickaël ROBIN,

Excusés : Edwige VERGER ,Agnès GESLIN, Hélène GODINEAU

Secrétaire : Magali POUPLARD

Edwige VERGER avait donné procuration à Didier PETIT

Agnès GESLIN avait donné procuration à Mickaël ROBIN

Hélène GODINEAU avait donné procuration à Laure BERTRAND

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte-rendu la séance du 5 mars 2018,

Personnel Communal : modification contrat de travail,

Indemnité élu : suppression des indemnités,

DIA : parcelle A 985 village du Breuil,

Bibliothèque : livres et magazines au rebut,

Ecole Louis Froger : approbation du projet préau école,

Ecole Louis Froger : manifestation sportive : mise à disposition aire de loisirs et du hall de salle de sports

Participation de la mairie de Rochefort-sur-Loire au fonctionnement du club du tennis de table,

Ecole Louis Froger : rythmes scolaires,

Vote des tarifs 2018,

Vote des subventions 2018,

Budget Communal

Approbation du compte de gestion 2017

Vote du Compte Administratif 2017

Vote des taux d'imposition 2018

Affectation du résultat 2017

Vote du Budget Primitif 2018

Budget Assainissement :

Approbation du compte de gestion 2017

Vote du Compte Administratif 2017

Affectation du résultat 2017

Vote du Budget Primitif 2017

APPROBATION COMPTE-RENDU DU MARS 2018

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE CONTRAT

Un premier contrat d'adjoint technique contractuel arrive à échéance, monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal afin de pouvoir proroger ledit contrat, à raison de 6 heures semaine, Après en avoir délibéré, ce contrat sera prorogé jusqu'aux vacances de printemps prochain. Concernant le deuxième contrat d'agent technique celui-ci sera prorogé pour une durée déterminée, du 1^{er} mars 2018 au 10 juillet 2018. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et ce à raison de 2 heures semaine. Un complément d'heures peut être demandé en cas de besoin.

INDEMNITE ELUS : SUSPENSION DE L'INDEMNITE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il a rencontré madame Agnès Geslin pour évoquer avec elle son absence aux séances du conseil municipal. Après en avoir débattu, il est convenu que l'indemnité de madame Geslin sera suspendu à compter du 1^{er} avril 2018 et ce jusqu'à son retour.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain , Section A N° 985 «5 chemin des quatre vents – village du Breuil», pour une superficie de 1041 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DEVENIR DES LIVRES REFORMES

Vu le code des communes et notamment l'article L -122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés. Ces livres et revues réformés sont vendus :

- 1 € le lot de 5 revues
- 1 € le livre

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

PREAU ECOLE ECOLE LOUIS FROGER : APPROBATION DU PROJET

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de préau qui doit être réalisé à l'école Louis Froger, et ce pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à signer la proposition d'honoraires de monsieur Pierre Bédouin, architecte, qui s'élève à 3600 € TTC

MANIFESTATION SPORTIVE DES 22 ET 29 MAI

Les écoles publiques du secteur organisent un rassemblement sportif sur deux journées, elles utilisent l'aire de loisirs et la salle de sports pour cette manifestation. Accord leur est donné pour l'organisation et la mise à disposition de l'aire de loisirs et de la salle de sports.

PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE ROCHEFORT SUR LOIRE AU FONCTIONNEMENT DU CLUB DU TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table Rochefort-Beaulieu utilise la salle de sports de la commune pour leurs entraînements et leurs compétitions. A ce jour les frais de fonctionnement de cette salle sont supportés uniquement par la commune de Beaulieu-sur-Layon, après avoir pris contact avec la commune Rochefort-sur-Loire, et d'un commun accord, celle-ci s'engage à participer au fonctionnement de cette salle à hauteur de 300€ annuel et ce à compter de 2017.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du conseil d'école du 27 mars dernier, deux des trois représentants des parents d'élèves ont souhaité lancer une nouvelle consultation concernant le maintien des rythmes scolaires à 4 ½ jour ou un retour à 4 jours. Les résultats de ce nouveau sondage, au vu des derniers éléments (retour de l'école privée St Louis à la semaine de 4 jours), traduisent le souhait d'un retour aux rythmes scolaires à 4 jours, modifiant ainsi la décision précédemment entérinée par le conseil municipal lors de sa séance du 4 décembre 2018. Les deux parents de l'école Louis Froger veulent savoir si le conseil municipal au vu de ces nouveaux éléments, est disposé à revenir sur sa précédente décision. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et de madame Pouplard, décide par 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions d'accepter de revenir sur sa décision si un conseil extraordinaire approuve le retour des rythmes scolaires à 4 jours.

COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017

Le compte de gestion du budget communal dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Le compte administratif 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents, par 12 voix pour.

- Excédent de la section de fonctionnement + 462 071.58 €
- Déficit de la section d'investissement - 517 465.81 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2017	RESTES A 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-213 949,80 €		- 32 910,07 €	270 605,94€	-270 605,94 €	- 517 465,81 €
FONCT	345 179,00 €	213 949,80 €	330 842,38 €			462 071,58 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit être en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	462 071,58 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	462 071,58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide que les taux suivants seront appliqués en 2017 :

* Taxe d'Habitation	13,99%
* Taxe Foncier Bâti	20,19%
* Taxe Foncier Non Bâti	38,69%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les taux ci-dessus par 12 voix pour. Ce qui représente un produit fiscal attendu de 647 103 ,00 €.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Le budget primitif 2018 est adopté par les membres du Conseil Municipal par 10 voix pour et 2 abstentions

• Section de fonctionnement	1 148 907.00 €
• Section d'investissement	946 619.66 €

INDEMNITÉS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide d'accorder les indemnités suivantes :

Désignation	
Indemnité Budget - Receveur Municipal	500.00 €/ annuel
Indemnité Régie salle de sports 2018	200.00 €/ annuel

FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de porter à 3968 € le crédit des fournitures scolaires, pour les élèves de l'école Louis Froger.

TRANSPORTS DES ENFANTS

Le Conseil Municipal décide de porter à 7.15 € par enfant, soit 472 € pour le transport des élèves de l'école Louis Froger.

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

A.C.A.P.L. (asst commerçants, artisans, professions libérales)	115 €
A.C.C.C.A (asst chasse)	115€
ACES (Asst Sauvegarde du Pont-Barré)	115€
ADMR BELANJOUS (services aux personnes)	762€
A.P.E.E.P.	60€
A.P.E.E.P. (projet éducatif)	665€
A.P.E.L.	718€
A.P.E.L. (projet éducatif)	775€
A.P.E.L. exceptionnelle	1000€
ALLIANCE DES BEAULIEUS DE France	500€
AMAP LA BELLOQUOISE	115€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (ANCIENS POMPIERS)	115€

ATELIER DARE D'ART	115€
ASSOCIATIONDES ROUES VOILEES	115€
CERCLE ST JOSEPH	215€
CLUB BON ACCUEIL	115€
COOPERATIVE SCOLAIRE	1115€
ECURIE PLANTAGENET	115€
FAMILLES RURALES (CLSH)	12061€
GROUPEMENT PROTECTION DES CULTURES	1460€
GUYNEMER CIGOGNES	3517€
HANDISPORT ANGERS	20€
JSL St LAMBERT	400€
JUDO St LAMBERT	360€
LAYON ART DE VINI	115€
OFFICE DE TOURISME	3250€
PARALYSES DE France	30€
PREVENTION ROUTIERE	35€
SOCIETE LA LIBERTE	115€
TENNIS DE TABLE	349€
U.N.C. A.F.N. A.C.P.G.	230€
VEUVES CIVILES	115€
VIET VO DAO	295€
YOGA BELLOQUOIS	133 €

TARIFS 2018

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2018

TARIFS 2018	
LA POSTE (bureau de poste)	4500€
LA POSTE (logement)	335€x12= 4020€
GOEMAR	6600 €
LOGEMENT DU 1 RUE ST VINCENT (charges comprises)	400 €
EMIL	6 700 €
OFFICE DU TOURISME	2 000 €
MAISON COMMUNE DE LOISIRS	5000 €
TAXIS (2)	29 € x 2 = 58 €
DROIT DE PLACE CAMION	64 €
" PUBLICITE (gratuit en dessous de 1m ²)	12 €
DROIT DE PLACE PIZZA	38 € / mois
LE FOURNIL BELLOQUOIS	0
DROIT ETALAGE SUR TROTTOIR (fleurs/m ²)	12 €
DROIT DE PLACE RESTAURATION RAPIDE LA FORÊT	1670 €
STAT. JOUR,VEHICULES (garage) forfait	230 €
DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FINAGAZ	166€
DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE	1123€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 0- 899) 01/09/2018	2.30€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 900- 1399) 01/09/2018	2.55€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient supérieur à 1400) 01/09/2018	2.80€
GOÛTER GARDERIE au 01/09/2018	0.50€

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE au 01/09/2018	3.45€ régulier – 4.05€ occasionnel
CONCESSION CIMETIERE (commune) 15 ans	58 €
CONCESSION CIMETIERE (commune) 30 ans	121 €
CONCESSION CIMETIERE (commune) 50 ans	272 €
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 15 ans	515 €
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 30 ans	791 €
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 15 ans	100€
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 30 ans	200 €
CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 15 ans	400 €
CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 30 ans	800€
CONCESSION CAVURNE (commune) 15 ans	100 €
CONCESSION CAVURNE (commune) 30 ans	200 €
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 15 ans	400€
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 30 ans	800 €
SALLE DE SPORTS (commune) 1H/semaine	6.50 €
1H/semaine/mois	21.00 €
SALLE DE SPORTS (hors commune) 1H/semaine	13.00 €
1H/semaine/mois	30.00 €
Location hall salle de sports	55 € + 60 € de caution
Location salle de sports manifestations hors sports	90€ + 500€ de caution, pose moquette en plus selon temps agents autorisation si seulement il n'y a pas de sports

CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC-ECOLE PRIVÉE SAINT-LOUIS

Conformément au mode de calcul qui doit être retenu dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée St Louis, le coût moyen par élève de classes pré-élémentaire s'élève à 992,42 €, et à 507,45 € par élève de classe élémentaire.

Pour l'année 2018, la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis se décompose comme suit :

992,42€ X 23 élèves classe pré-élémentaire, de la commune soit... 22 826 €

507,45€ X 58 élèves de classe élémentaire, de la commune soit ... 29 432 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de porter à - **52 258.00 €** - la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis pour l'année 2018.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2017

Le compte de gestion du budget assainissement dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, a été approuvé à l'unanimité des membres présents par 12 voix pour.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Le compte administratif assainissement 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents par 12 voix pour :

* Déficit de la section de fonctionnement	- 31 553,36 €
* Excédent de la section d'investissement	+ 49 891,73 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
 Considérant
 Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2016	RESTES A 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	31 966,94 €		17 924,79 €		- €	49 891,73 €
FONCT	-22 563,53 €		- 8 989,83 €			- 31 553,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</u>	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	31 553,36 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Le budget primitif Assainissement 2018 est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

*	Section de fonctionnement	54 915 €
*	Section d'investissement	104 784 €

Fait à Beaulieu-sur-layon, le 30 avril 2018
 Le Maire. Paul TRESMONTAN